



Propriété intellectuelle d'un logiciel

Par **miroir**, le **13/03/2008** à **18:58**

Bonjour,

J'ai développé un logiciel spécifique pour un client au forfait.

J'ai l'intention de commercialiser ce logiciel auprès d'autres entreprises.

Pour éviter un éventuel conflit avec mon client initial, je tiens à m'assurer que je suis le seul propriétaire du dit logiciel.

Le seul document qui nous lie est une facture que j'ai émis avec comme mention :

Développement nom logiciel

Mon client peut il estimer être propriétaire du logiciel ?

Merci pour la réponse

Michel